

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/49

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 25

Suppléants votants : 00

Procurations : 05

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 00

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-huit heures et trente minutes,**

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Rilhac Lastours, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11 juin 2025

**PRESENTS :** M. DEXET Emmanuel (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme Eliane JACQUEMENT, M. BREZAUDY Alain (procuration de M. BROUSSE Hervé), Mme DESSEX Martine (procuration de Mme MAYOUSSE Martine), M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe (procuration de M. DELOMENIE Bernard), M. GOUDIER Jean-Louis, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, M. LE GOFF Jean, M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. BARRY Jacques, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. DOGNON Jean-Bernard, Mme ARNAUD Claudine, Mme LACOURARIE Bernadette.

**EXCUSES :** M. RICHIGNAC Guillaume, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, M. BONNAT Christian, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. DELOMENIE Bernard, M. CUIILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie.

**SECRETAIRE :** Mme LACORRE Valérie

## **Objet : Créations de deux postes pour le service « réseau de lecture publique »**

### **Exposé :**

Le Président rappelle que lors de la réunion de bureau, élargie à la conférence des maires, le 21 mai dernier, il a été présenté la modification de l'organisation du service « réseau de lecture publique » intercommunal dans le double objectif :

- intégration de la future médiathèque à Saint Priest Ligoure dans le réseau,
- harmonisation sur le territoire des accueils de classe, des interventions dans les structures petite enfance et EHPAD.

Cette nouvelle organisation va permettre ainsi de renforcer qualitativement et quantitativement l'accueil dans les médiathèques et l'éveil aux livres pour les plus jeunes. Cependant ce déploiement et ces nouveaux services ne peuvent se faire sans des moyens humains supplémentaires, notamment pour assurer l'ouverture de la médiathèque à Saint Priest Ligoure et l'augmentation du nombre d'accueils et d'interventions. Aussi, il est proposé la création d'un poste à temps complet d'adjoint du patrimoine au 1<sup>er</sup> octobre 2025. Ce poste est financé, par la DRAC, à hauteur de 22 221 € pour la période 2026 à 2028.

Par ailleurs, pour remplacer un agent en disponibilité depuis deux ans, il est proposé de créer un second poste au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Le Président propose de se prononcer sur la création de ces deux postes à temps complet :

- un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;
- un poste d'adjoint du patrimoine au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

**Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **créer** deux postes à temps complet :
  - un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe au 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;
  - un poste d'adjoint du patrimoine au 1<sup>er</sup> octobre 2025.
  
- **autoriser** le recrutement sur ces emplois permanents d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, pour une durée déterminée de trois ans. Ce contrat pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 17 juin 2025

Le Président,  
Emmanuel DEXET

